



Société Anonyme au capital de 2 450 538 €  
Siège Social : 262 rue des frères Lumière ZI Toulon Est - 83130 La Garde

***Première partie :***  
***Rapport semestriel d'activité 1<sup>er</sup> semestre 2005***

## 1. Rapport d'activité

Tous les éléments chiffrés de ce rapport d'activité sont donnés pour la première fois en normes IFRS. Les éléments de comparaison 2004 fournis sont donc tous en normes IFRS.

Le premier semestre a bénéficié d'un bon niveau d'activité dans l'ensemble du groupe. Le chiffre d'affaires s'établit à 21,2 M€ contre 19,6 M€ en 2004, en progression de plus de 8%. La part respective des secteurs Défense et Civil est relativement stable.

Le résultat opérationnel consolidé au 30 juin 2005 s'élève à 3,6m€ soit plus de 17% du chiffre d'affaires. Le résultat net part du groupe ressort à 2,4m€ soit 11% du chiffre d'affaires.

Dans le domaine Recherche & Développement, le semestre se caractérise notamment par des actions de qualification, d'essais et d'amélioration :

- dans le domaine Défense avec des actions de qualification du robot de déminage consommable Kster,
- dans le domaine Civil avec plusieurs campagnes d'essais du robot d'inspection des installations pétrolières offshore ALISTAR.

Plusieurs commandes de Défense étaient toujours en attente notamment pour le développement de robots sous-marins autonomes en France.

### 1.1 Faits marquants

- Perte de l'appel d'offres Minekillers en Angleterre en janvier 2005 : La marine anglaise n'a pas retenu ECA pour cette fourniture. Ceci est dû au contexte de l'appel d'offres et à la jeunesse du produit Kster.
- La compagnie pétrolière BP a annoncé pour le second semestre une démonstration opérationnelle du robot autonome d'inspection ALISTAR dans le golfe du Mexique.
- ECA enregistre sa première commande dans le domaine du transport automatisé de déchets radioactifs.
- Prise de participation de 14% dans Cybernetix S.A. Eca a souhaité saisir l'opportunité d'acquérir ce bloc détenu par Technicatome dont le souhait de se désengager a coïncidé avec celui d'Eca d'entrer dans le capital. Avec cette prise de participation, Eca souhaite qu'un dialogue nouveau s'établisse pour examiner les possibilités de coopération entre les deux sociétés.

### 1.2 Activité

#### 1.2.1 Secteur Défense

Le chiffre d'affaires de ce secteur s'est élevé à 13,6 M€ soit 64% du chiffre d'affaires du semestre. L'activité a été soutenue avec la livraison de systèmes de déminage PAP à la marine turque ainsi que celle du second système remorqué porte sonar pour la marine allemande.

Les qualifications et modifications du minekiller Kster pour tenir compte des enseignements de l'évaluation de la marine anglaise se sont poursuivies de manière à pouvoir mener des démonstrations opérationnelles à plusieurs marines au second semestre.

ECA a enregistré la commande d'industrialisation du système de repliement des lance-roquettes multiples de l'armée française. La définition des deux systèmes commandés s'est déroulée sur ce semestre.

Le projet MINIROC de développement de robots terrestres de combat urbain a vu aboutir la réalisation par ECA HYTEC et une première phase d'essais du petit robot MRS. Celui-ci sera livré à la DGA au second semestre.

L'activité commerciale a été soutenue. Plusieurs offres de systèmes de déminage sous-marin sont en attente de décision à l'export. Des offres de systèmes autonomes démonstrateurs sont également en attente en France. Ces dernières devraient se conclure sur le second semestre. Dans le cadre du développement dans les équipements navals, plusieurs offres significatives ont été faites dans le cadre de programmes de navires.

#### 1.2.2 Secteur Civil

Le chiffre d'affaires de ce secteur s'est élevé à 7,6 M€ soit 36% du chiffre d'affaires du semestre ce qui représente un niveau équivalent à celui de 2004. Après une année 2004 caractérisée par une forte activité A380, le premier semestre 2005 est caractérisé par une plus grande diversité des productions : Nucléaire, Automobile et Aéronautique.

Nous avons procédé à de nombreux essais d'ALISTAR, le robot autonome d'inspection Offshore. L'objectif est la réussite de la démonstration commandée par BP America dans le golfe du Mexique et planifiée pour novembre 2005.

Dans le domaine commercial, les actions dans le domaine nucléaire ont porté leurs fruits avec une première commande dans le transport automatisé de déchets nucléaires. Ces actions ont également été couronnées de succès dans le démantèlement nucléaire par une commande importante passée par Aréva/Framatome pour la fourniture d'une machine de déconstruction d'un cœur nucléaire en Ecosse.

### 1.3 Événements importants survenus depuis le 30 juin 2005

- Obtention d'une commande importante de FRAMATOME pour la déconstruction d'une usine de production électrique écossaise. Cette commande de plusieurs millions d'euros pour le premier démantèlement d'un cœur de production fera d'ECA un acteur important dans les systèmes automatisés de démantèlement.
- La DGA a retenu ECA pour l'étude et la fourniture d'un robot autonome pour le recueil d'informations d'environnement. Destiné au Service Hydrographique de la Marine, ce robot effectuera des missions de recueil des données maritimes. Il s'agit du premier contrat passé par la France pour le développement d'un robot autonome de défense.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2005 dans le cadre de l'activité proprement dite.

### 1.4 Perspectives

Le chiffre d'affaires sera conforme aux prévisions des analystes financiers. Il intégrera, sur le second semestre, l'activité de la branche aéronautique d'ITI CNAi qui sera apportée à ECA CNAi (Ex ECA AERO) avec effet rétroactif au 01/07/2005. La réunion dans une même société ECA CNAi de toutes les activités aéronautiques du groupe renforcera les compétences, la présence commerciale et la visibilité pour AIRBUS de ce domaine.

Après l'obtention de la commande de l'AUV de défense pour le recueil d'informations d'environnement, nous attendons une autre réponse sur le second semestre sur un démonstrateur de système autonome de déminage.

La démonstration à BP d'ALISTAR dans le golfe du Mexique devrait permettre de convaincre les clients de l'intérêt et des capacités d'ALISTAR, pré requis pour l'obtention d'une première commande.

La société bénéficie d'une bonne visibilité sur la rentabilité des affaires en cours sur le second semestre.

Concernant la croissance externe, ECA étudie plusieurs acquisitions potentielles notamment dans le cadre du développement dans les équipements navals. Cette tâche est considérée comme prioritaire par le management. Certaines acquisitions devraient aboutir en 2006.

## 2. Données consolidées du premier semestre 2005

### 2.1 Bilan consolidé

(en k€)	1er semestre 2005	1er semestre 2004	Année 2004
Immobilisations incorporelles nettes	4 231	2 655	3 521
Ecart d'acquisition	1 310	1 501	1 310
Immobilisations corporelles nettes	2 461	2 746	2 512
Immeubles de placement	496	519	508
Autres immobilisations financières	1 394	463	585
Autres actifs non courants	1 658	1 658	1 658
Impôts différés actif		165	79
<b>Total actifs non courants</b>	<b>11 550</b>	<b>9 707</b>	<b>10 173</b>
Stocks et en cours	8 248	11 430	9 753
Créances d'exploitation	2 362	3 007	3 039
Clients et comptes rattachés	20 945	19 317	17 241
Trésorerie	12 487	3 097	13 877
<b>Total actifs courants</b>	<b>44 042</b>	<b>36 851</b>	<b>43 910</b>
Actifs destinés à être cédés			
<b>Total actif</b>	<b>55 592</b>	<b>46 558</b>	<b>54 083</b>

(en k€)	1er semestre 2005	1er semestre 2004	Année 2004
Capital (1)	2 451	2 001	2 451
Primes	7 689	387	7 689
Réserves consolidées (2)	14 291	13 323	14 301
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>24 431</b>	<b>15 711</b>	<b>24 441</b>
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>215</b>	<b>240</b>	<b>245</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>24 646</b>	<b>15 951</b>	<b>24 686</b>
Emprunts et dettes financières	2 973	2 053	3 056
Engagements envers le personnel	582	552	541
Impôts différés passif	91		
Autres passifs long terme	2 322	1 371	2 257
<b>Total passifs non courants</b>	<b>5 968</b>	<b>3 976</b>	<b>5 854</b>
Provisions pour risques et charges	1 904	1 626	1 434
Emprunts et concours bancaires	355	60	153
Fournisseurs	4 072	4 635	5 387
Autres dettes	18 647	20 310	16 569
<b>Total passifs courants</b>	<b>24 978</b>	<b>26 631</b>	<b>23 543</b>
Passifs destinés à être cédés			
<b>Total passif</b>	<b>55 592</b>	<b>46 558</b>	<b>54 083</b>

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat de l'exercice

2 421

2 308

3 273

2.2 Compte de résultat consolidé

	1er semestre 2005	1er semestre 2004	Année 2004
Chiffre d'affaires	21 185	19 549	39 219
Production stockée	(1 730)	(1 896)	(3 604)
Production immobilisée	931	1 989	2 808
Autres produits de l'activité	201	504	584
Reprises sur provisions	2 236	794	1 221
Achats consommés	8 598	9 737	19 082
Charges de personnel	7 011	7 191	13 676
Autres charges d'exploitation	140	54	125
Impôts et taxes	493	444	941
Dotations aux amortissements et provisions	2 835	459	1 362
Autres produits et charges opérationnels	(128)	254	(52)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>3 618</b>	<b>3 309</b>	<b>4 990</b>
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition		191	382
Frais de restructuration			
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>3 618</b>	<b>3 118</b>	<b>4 608</b>
Charges et produits financiers	76	430	602
Impôt sur les bénéfices	1 287	1 224	1 913
<b>Résultat net avant cession d'activité</b>	<b>2 407</b>	<b>2 324</b>	<b>3 297</b>
Résultat des activités abandonnées			
<b>Résultat net</b>	<b>2 407</b>	<b>2 324</b>	<b>3 297</b>
Part des minoritaires	(15)	16	23
<b>Part du Groupe</b>	<b>2 422</b>	<b>2 308</b>	<b>3 274</b>
RN par action des activités poursuivies	0,49	0,58	0,73
RN par action dilué des activités poursuivies	0,48	0,57	0,72
RN par action des activités abandonnées			
RN par action dilué des activités abandonnées			
RN par action de l'ensemble consolidé	0,49	0,58	0,73
RN par action dilué de l'ensemble consolidé	0,48	0,57	0,72

Le résultat par action est à appréhender en prenant en compte l'augmentation de capital réalisée en juillet 2004.

### 2.3 Tableau de flux de trésorerie

(en k€)	1er semestre 2005	Exercice 2004
Résultat net	2 422	3 274
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées	-	15
Montant net des dotations et reprises aux amortissements et provisions	883	124
Plus et moins values de cession	3	-
Stock options	127	234
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	219	399
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>3 639</b>	<b>4 052</b>
<i>Variation en valeurs nettes</i>		
variation des stocks et en-cours	1 506	3 107
variation des créances d'exploitation	677	657
variation des créances clients	-	3 704
variation des dettes fournisseurs	-	1 315
variation des dettes d'exploitation (2)	2 078	-
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-</b>	<b>758</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 881</b>	<b>4 574</b>
Acquisition d'immobilisation corporelles et incorporelles	-	1 019
Acquisition d'immobilisations financières	-	809
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	-	-
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	-	224
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>1 828</b>
Augmentation de capital ou apports	-	7 753
Variation des passifs à long terme	65	886
Augmentation des dettes financières	171	1 333
Remboursement des dettes financières	-	52
Dividendes versés	-	2 760
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-</b>	<b>2 576</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>1 523</b>
Trésorerie nette à l'ouverture (1)	14 010	4 324
Variation de la trésorerie nette	-	1 523
<b>Trésorerie nette à la clôture (1)</b>	<b>12 487</b>	<b>13 877</b>
Première application de la norme IAS39 au 1er janvier 2005 (1)	-	133

(1) Les valeurs mobilières de placement contribuent à la trésorerie pour leur coût d'acquisition au 31 décembre 2004 et pour leur valeur de marché à compter de la première application de la norme IAS 39 au 1er janvier 2005.

(2) Dont dividendes 2 760 k€

## 2.4 Tableaux de variation des capitaux propres

### 2.4.1 Variation des capitaux propres consolidés (part du Groupe)

<i>(en k€)</i>	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Total
<b>Situation à la clôture 2004</b>	<b>2 450</b>	<b>18 718</b>	<b>3 273</b>	<b>24 441</b>
Application IAS 39		88		<b>88</b>
Affectation résultat 2004		3 273	-	3 273
Mouvements de périmètre				-
IFRS 2 contre-partie des stocks options		127		<b>127</b>
Ecart de conversion		113		<b>113</b>
Résultat consolidé du 1 <sup>er</sup> semestre *			2 422	<b>2 422</b>
Dividendes		-		<b>2 760</b>
		2 760	-	
<b>Situation au 30/06/2005</b>	<b>2 450</b>	<b>19 559</b>	<b>2 422</b>	<b>24 431</b>

\* *part du Groupe*

### 2.4.2 Variation des capitaux propres consolidés (minoritaires)

<i>(en k€)</i>	Réserves consolidées	Résultat	Total
<b>Situation à la clôture 2004</b>	<b>222</b>	<b>23</b>	<b>245</b>
Affectation résultat 2004	23	-	23
Variation des pourcentages d'intérêt *	-	15	-
Ecart de conversion			-
Résultat consolidé du 1 <sup>er</sup> semestre **		-	15
		15	-
<b>Situation au 30/06/05</b>	<b>230</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
		15	<b>215</b>

\* *Hytec*

\*\* *part des minoritaires*

## 2.5. Tableau de passage aux normes IFRS des données du premier semestre 2004

Les principales différences de présentation et modalités d'enregistrement et d'évaluation sont décrites dans les notes de la seconde partie du document.

### 2.5.1 Tableau de passage du bilan consolidé au 30 juin 2004

en milliers d'euros (k€)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 30/06/04	Bilan consolidé en normes françaises publié au 30/06/04 Présentation IFRS éléments courants / non courants (voir 2.5.1)	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 30 juin 2004
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles nettes		3 342	(503)	(184)	2 655
Ecart d'acquisition	3	956	503	42	1 501
Immobilisations corporelles nettes	4	2 785	(519)	480	2 746
Immeubles de placement			519		519
Autres immobilisations financières		463			463
Autres actifs non courants			1 658		1 658
Impôts différés actif	9		417	(252)	165
<b>Actif immobilisé CRC 99-02/</b>		<b>7 546</b>	<b>2 075</b>	<b>86</b>	<b>9 707</b>
<b>Total actifs non courants IFRS</b>					
Stocks et en cours	8	13 972		(2 541)	11 431
Créances d'exploitation			3 007		3 007
Autres créances		5 082	(5 082)		0
Clients et comptes rattachés	8	16 775		2 542	19 317
Trésorerie		3 097			3 097
<b>Total actif circulant CRC 99-02/</b>		<b>38 926</b>	<b>(2 075)</b>	<b>1</b>	<b>36 852</b>
<b>Total actifs courants IFRS</b>					
Actifs destinés à être cédés					
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 472</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>46 559</b>



en milliers d'euros (k€)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 30/06/04	Bilan consolidé en normes françaises publié au 30/06/04  Présentation IFRS éléments courants / non courants (voir 2.5.1)	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 30 juin 2004
<b>PASSIF</b>					
Capital		2 001			2 001
Primes		387			387
Réserves consolidées		12 781		542	13 323
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>15 169</b>	<b>0</b>	<b>542</b>	<b>15 711</b>
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>242</b>		<b>(2)</b>	<b>240</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>15 411</b>	<b>0</b>	<b>540</b>	<b>15 951</b>
Emprunts et dettes financières		2 105	(52)		2 053
Engagements envers le personnel	6			552	552
Impôts différés passif	9				0
Autres passifs long terme	2	2 332		(961)	1 371
<b>Total passifs non courants</b>		<b>4 437</b>	<b>(52)</b>	<b>(409)</b>	<b>3 976</b>
Provisions pour risques et charges	8	1 743		(117)	1 626
Emprunts et concours bancaires		8	52		60
Fournisseurs	8	5 788		(1 153)	4 635
Autres dettes	8	19 085		1 225	20 310
<b>Total passifs courants</b>		<b>26 624</b>	<b>52</b>	<b>(45)</b>	<b>26 631</b>
Passifs destinés à être cédés					
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>46 472</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>46 558</b>

## 2.5.2 Tableau de passage du résultat consolidé au 30 juin 2004

en milliers d'euros (k€)	30-juin-04		Ajust.	30-juin-04	
	Notes	Normes françaises	Reclass. IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	8	23 482	(3 933)	19 549	Chiffre d'affaires
Production stockée	8	(5 101)	3 205	(1 896)	Production stockée
Production immobilisée		1 989		1 989	Production immobilisée
Autres produits de l'activité	2	504		504	Autres produits de l'activité
Reprises sur provisions		794		794	Reprises sur provisions
Achats consommés	8	10 346	(609)	9 737	Achats consommés
Charges de personnel		7 096	95	7 191	Charges de personnel
Autres charges d'exploitation		54		54	Autres charges d'exploitation
Impôts et taxes		444		444	Impôts et taxes
Dotations aux amortissements et provisions	4,8	583	(124)	459	Dotations aux amortissements et provisions
<b>Résultat d'exploitation</b>		3 145	(90)	3 055	n/a
			254	254	Autres produits et charges opérationnels
				3 309	<b>Résultat Opérationnel Courant</b>
	5		233	(43)	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition
					Frais de restructuration
				3 119	<b>Résultat Opérationnel</b>
Charges et produits financiers		430		430	Charges et produits financiers
<b>Résultat courant</b>		3 575	21	(47)	3 549 n/a
Charges et produits exceptionnels		254	(254)	n/a	
Impôt sur les bénéfices	9	1 227	(3)	1 224	Impôt sur les bénéfices
				2 325	<b>Résultat net avant cession d'activité</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		2 602	(233)	(44)	2 325 n/a
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		233	(233)	n/a	
					Résultat des activités abandonnées
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		2 369	0	(44)	2 325 <b>Résultat net</b>
Intérêts minoritaires		17		17	Part des minoritaires
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		2 352	0	(44)	2 308 <b>Part du Groupe :</b>
Résultat net par action		0,48		0,58	RN par action des activités poursuivies
Résultat net dilué par action(*)		0,47		0,57	RN par action dilué des activités poursuivies
				-	RN par action des activités abandonnées
				-	RN par action dilué des activités abandonnées
				0,58	RN par action de l'ensemble consolidé
				0,57	RN par action dilué de l'ensemble consolidé

### 3. Annexe aux comptes consolidés

#### 3.1 Principes généraux.

Les comptes semestriels sont présentés conformément à la recommandation CNC 99R01 et à l'article 221.5 du règlement général de l'AMF sur les comptes intermédiaires mais préparés pour la première fois sur la base des règles d'évaluation et de présentation de l'information financières des normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) tels quelles sont applicables à la clôture de la période intermédiaire. Ce référentiel a été adopté par l'Union européenne et publié au Journal officiel en date du 13 octobre 2003.

Le référentiel comptable utilisé étant susceptible d'évoluer d'ici le 31 décembre 2005, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis et que les résultats IFRS semestriels et annuels 2004 et 2005 ainsi que le bilan au 31 décembre 2004 présenté ci avant soient modifié au cours de l'exercice 2005.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe Eca applique la norme 39 (et la norme de présentation associée IAS 32) à compter du 1er janvier 2005, de manière prospective. En conséquence, en 2004, les valeurs mobilières de placement et les autres titres disponibles à la vente sont à leur coût historique et la valeur de marché des couvertures de change n'est pas intégrée aux comptes.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

#### 3.2 Modalités de consolidation

##### Méthode de consolidation

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

##### Écart d'acquisition

Eca a choisi de ne pas retraiter de façon rétrospective les écarts d'acquisition antérieurs au 1er janvier 2004. En conséquence, les écarts d'acquisition au 1er janvier 2004 correspondent à leur valeur nette des amortissements antérieurement pratiqués. Depuis le 1er janvier 2004, en conformité avec la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur à chaque arrêté ainsi qu'à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition.

##### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de la filiale britannique CSIP sont convertis au taux de clôture de la livre sterling pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les autres filiales étrangères sont traitées en euros.

#### 3.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition. Les frais de développement sont activés s'ils satisfont trois critères déterminants pour le groupe : faisabilité technique, faisabilité économique et fiabilité de l'information relative au coût. Ils doivent tous être remplis pour que les dépenses d'un programme soient immobilisables. L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique. Ils sont amortis en fonction du nombre de produits livrés dans l'année, rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'utilité de 1 à 3 ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilité suivantes :

- Constructions 35 ans
- Agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans
- Matériels et outillages 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

##### Décomptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (résultat de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

## Immobilisations financières

Ils se composent principalement de dépôts de garantie (comptabilisés à leur valeur historique) et titres de participation non consolidés que le groupe n'a pas l'intention de céder à court terme. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les actifs cotés (valeurs mobilières et titres de participation), la juste valeur correspond au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. Pour les titres de participation non cotés, la juste valeur correspond à la quote-part de situation nette s'il n'y a pas de plus-value latente significative. Elle est calculée sur la base des états financiers les plus récents disponibles au moment de l'arrêté des comptes. Les plus ou moins-values latentes nettes des impôts différés applicables sont constatées directement dans les capitaux propres (réserves d'évaluation des instruments financiers). Dès que ces actifs sont vendus ou que leur valeur est définitivement altérée, la plus ou moins-value cumulée antérieurement constatée dans les capitaux propres est incluse dans les « Autres produits et charges financiers » du résultat financier.

## Perte de valeur et valeur recouvrable des actifs non courants

Le groupe effectue des tests de dépréciation à chaque arrêté et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Il déprécie la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) d'une unité génératrice de trésorerie lorsque la valeur nette comptable de ses actifs est supérieure à sa valeur recouvrable. Chaque société du périmètre de consolidation ou fonds de commerce constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées de trésorerie indépendantes et cernables. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond, en l'absence de valeur de marché, à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts de 9,9 % et un taux de croissance de 2 %. Le taux d'actualisation retenu intègre à la fois les taux en vigueur dans les secteurs défense et aéronautique et une prime de risque spécifique au groupe. Les flux après impôts sont projetés sur une période de cinq ans. Le montant de la dépréciation est égal à l'écart constaté entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. Une provision pour dépréciation est constituée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part des capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme.

## Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au coût de revient ou au prix du marché si celui-ci est inférieur. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

En matière de dépréciation des stocks, un calcul mathématique conduit à déprécier les articles à faible rotation. La société a décidé de compléter cette approche mathématique par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois et que la base installée rend probable leur mise sur le marché. Cette décision a conduit la société à revoir, au 30 juin 2005, ses modalités d'application de la méthode de traitement comptable de dépréciation des stocks.

- antérieurement, ces pièces de rechange faisaient l'objet d'une provision pour dépréciation
- au 30 juin 2005, la société a décidé de ne pas provisionner les pièces de rechange ayant fait l'objet d'une offre commerciale

Avec les anciennes modalités, la provision pour dépréciation se serait élevée à 1 903 k€, avec les nouvelles modalités elle s'élève à 1 544 k€. L'impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2005 de ce changement dans les modalités d'application de la méthode avant impôt, participation et intéressement est de 359k€.

## Encours

Les activités du groupe étant différentes, les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux encours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tout frais commerciaux et financiers.
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous activité.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'évaluations réalisées à partir des hypothèses de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction. Lorsqu'une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux encours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts à engager.

## Modalités de prise en compte des affaires en cours à la clôture de l'exercice

La méthode de prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat sur affaires dépend de la nature des affaires, des conditions contractuelles définies avec les clients et de l'appréciation de la société sur le résultat à fin d'affaire. Les règles appliquées par la société peuvent être résumées ainsi :

## Règle générale et méthodes communes à tous les types d'affaires

La méthode générale retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux.

Cette méthode est la seule admise dans le cadre de la norme IAS 18.

Cependant, en fonction de la nature des affaires, la méthode générale décrite précédemment peut comporter des modalités d'application différente. Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, la société limite le chiffre d'affaires aux coûts comptabilisés. Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue, le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

### Contrat à long terme comportant essentiellement des études

Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information. Pour ces contrats, la méthode utilisée est la méthode dite à l'avancement. Le chiffre d'affaires et la marge pris en compte sont déterminés par application au montant du marché global le prorata des coûts comptabilisés par rapport aux coûts totaux prévisionnels à fin d'affaires. Lorsque la société n'est pas en mesure de connaître, avec un degré de sécurité suffisant, le résultat à fin d'affaire, le chiffre d'affaires pris en compte est limité aux coûts comptabilisés. Les travaux réalisés non facturés aux clients sont comptabilisés en factures à établir à la clôture de l'exercice.

Contrat à long terme comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas. Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot. La méthode retenue peut être assimilée à la méthode dite à l'avancement, ce dernier se trouvant cadencé par le calendrier de livraison des lots. Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de la livraison des lots au prorata du coût de production du lot par rapport au coût total prévisionnel de l'affaire. Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

### Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire

Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final. Elles comportent une difficulté technique importante (matériel unique conçu et fabriqué sur mesure pour les seuls besoins du client) et donc un niveau certain d'aléas technologiques. Lorsque la société estime que le niveau de risque technologique est relativement maîtrisé (fourniture d'un matériel unique reposant sur des bases technologiques relativement maîtrisées ou d'une seconde commande d'un premier matériel unique) et qu'elle a une connaissance satisfaisante du coût total à fin d'affaire, la méthode utilisée est la méthode dite à l'avancement. Le chiffre d'affaires à comptabiliser, au titre de l'exercice, correspond au montant global du marché multiplié par le rapport entre les coûts comptabilisés et coût prévisionnels total à fin d'affaire. Ce chiffre d'affaires (diminué des factures émises) est comptabilisé en facture à établir. Par exception, lorsque la société estime que le risque technologique est insuffisamment maîtrisé ou qu'il existe des risques particuliers (calendrier très serré du client, conditions d'intervention prévues difficiles), le chiffre d'affaires est limité aux coûts comptabilisés.

### Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels sont comptabilisés en travaux en cours.

### Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances en devises sont converties en devises nationales sur la base du cours de clôture, les écarts constatés étant enregistrés en résultat opérationnel. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan, est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 : placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur, correspondant, pour ces valeurs cotées, au cours de marché à la date d'arrêt des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier. Les produits ou charges nets de cession sont également constatés dans le résultat financier.

### Autres passifs à long terme

Il s'agit des subventions d'investissement et des avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement.

En ce qui concerne les avances conditionnées, l'augmentation du poste résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution du poste constate soit le remboursement, soit l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) est inscrite en dettes financières. Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet est inscrit en « autres passifs à long terme » sur la base du

pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %). Ce solde est repris en résultat à partir du moment où la société a l'assurance de l'échec du programme.

#### Provisions pour risques et charges

Le poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du Groupe. Les principales provisions concernées sont les suivantes :

- Les provisions pour garantie sont constituées par le coût estimé des litiges déclarés à la clôture majoré d'une provision statistique basée sur les observations passées.
- Les provisions pour pertes à fin d'affaire sont relatives aux affaires en cours à la clôture. Elles correspondent au rapport entre la perte totale à fin d'affaire multipliée par les coûts restants à engager sur le coût total prévisionnel à fin d'affaire.
- Les provisions pour litiges prud'homaux.

#### Engagements envers le personnel

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail...) sont provisionnés pour les obligations restant à courir. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés ;

#### Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS 39. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

#### Actualisation des créances, dettes et provisions

Le groupe n'ayant aucune créance ou dette significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes. La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS 19. Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle. Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés sont calculés par société pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Dans le cadre des règles définies par la norme IAS 12, les actifs d'impôts ne sont constatés, société par société, que dans la mesure où les bénéfices futurs estimés sont suffisants pour couvrir ces actifs et où leur échéance n'est pas supérieure à dix ans. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt locaux (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

#### 4. Périmètre de consolidation

Durant la période, l'évolution du périmètre de consolidation a été la suivante :

- Nouvelles sociétés :  
Néant
- Variation de pourcentage d'intérêt  
Hytec : 93,21% contre 92,41% au 31/12/2004

## 5. Notes sur le bilan et le compte de résultat consolidé

### 5.1 Emprunts et dettes financières

<i>(en k€)</i>	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Emprunts à plus d'un an	1 600			1 600
Autres dettes financières à plus d'un an	1 456	171	254	1 373
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>3 056</b>	<b>171</b>	<b>254</b>	<b>2 973</b>

<i>(en k€)</i>	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Dettes financières à moins d'un an	147	254	49	352
Concours bancaires	6		3	3
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>153</b>	<b>254</b>	<b>52</b>	<b>355</b>

### 5.2 Engagements envers le personnel

<i>(en k€)</i>	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Provision pour retraites et congés	543	41	2	582

### 5.3 Provisions pour risques et charges

<i>(en k€)</i>	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provision pour garanties données	-	-	-	-
Provision pour perte à fin d'affaires	65	38	65	38
Provision autres risques	829	711	140	1 400
<b>Total Provision pour risques</b>	<b>894</b>	<b>749</b>	<b>205</b>	<b>1 439</b>
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour autres charges	540	2	76	466
<b>Total Provision pour charges</b>	<b>540</b>	<b>2</b>	<b>76</b>	<b>466</b>
Provision pour impôts différés	-	-	-	-
Ecart d'acquisition passif	-	-	-	-
<b>Total Provision pour risques et charges</b>	<b>1 434</b>	<b>751</b>	<b>281</b>	<b>1 904</b>

#### 5.4 Variation du passif courant

<i>(en k€)</i>	A nouveau	-	Variation Exercice	Solde
Fournisseurs	5 384	-	1 314	4 070
Fournisseurs d'immobilisations	3	-	1	2
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 387</b>	<b>-</b>	<b>1 315</b>	<b>4 072</b>
Avances et acomptes reçus / cdes	10 779	-	96	10 684
Dettes sociales	2 688	-	63	2 751
Dettes fiscales (1)	694	-	355	1 049
Comptes courants créditeurs (2)	2	-	2 760	2 762
Dettes diverses	1 250	-	605	645
Produits constatés d'avance	1 155	-	399	756
<b>Autres dettes</b>	<b>16 569</b>	<b>-</b>	<b>2 078</b>	<b>18 647</b>

(1) impôt exigible au 30 juin 2005 : 1 162 k€

(2) dividendes à payer

#### 5.5 Synthèse des immobilisations

<i>(en k€)</i>	Valeurs brutes	-	Amort.	Valeurs
Frais de recherche et développement	4 805	-	802	4 002
Autres immobilisations incorporelles	1 417	-	1 189	229
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>6 222</b>	<b>-</b>	<b>1 991</b>	<b>4 231</b>
<b>Total immeubles de placements</b>	<b>630</b>	<b>-</b>	<b>134</b>	<b>496</b>
Terrains	128	-	-	128
Constructions	3 820	-	2 269	1 551
Installations tech., mat. et outillages ind.	2 846	-	2 501	345
Autres immobilisations corporelles	2 535	-	2 099	436
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>9 330</b>	<b>-</b>	<b>6 869</b>	<b>2 461</b>
Titres de participation	1 123	-	8	1 115
Autres immobilisations financières	279	-	-	279
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1 401</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>1 394</b>



## 5.6 Flux d'immobilisations

(en k€)	A nouveau	Ecart de conv.	Augmentation	Diminution	Solde
Frais de recherche et développement	3 752	-	1 053	-	4 805
Autres immobilisations incorporelles	1 625	-	39	247	1 417
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>5 376</b>	<b>-</b>	<b>1 093</b>	<b>247</b>	<b>6 222</b>
<b>Total immeubles de placements</b>	<b>630</b>				<b>630</b>
Terrains	128	-	-	-	128
Constructions	3 824	5	-	9	3 820
Installations tech. et outillages ind.	2 823	11	135	122	2 846
Autres immobilisations corporelles	2 498	10	37	9	2 535
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>9 273</b>	<b>25</b>	<b>171</b>	<b>140</b>	<b>9 330</b>
Titres de participation	323	-	800	-	1 123
Autres immobilisations financières	270	-	30	21	279
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>593</b>	<b>-</b>	<b>829</b>	<b>21</b>	<b>1 401</b>

## 5.7 Flux d'amortissement et de provisions inscrites à l'actif

(en k€)	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
- Frais de recherche et développement	722	80	-	802
- Autres immobilisations incorporelles	1 133	55	-	1 189
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 856</b>	<b>136</b>	<b>-</b>	<b>1 991</b>
<b>Total Immeubles de placement</b>	<b>122</b>	<b>12</b>		<b>134</b>
- Terrains				
- Constructions	2 184	85	-	2 269
- Installations tech. et outillages ind.	2 558	58	115	2 501
- Autres immobilisations corporelles	2 018	81	-	2 099
- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>6 761</b>	<b>224</b>	<b>115</b>	<b>6 869</b>
- Titres non consolidés	8	-	-	8
- Prêts	-	-	-	-
- Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
- Stocks et en cours	1 953	1 550	1 955	1 549
- Clients	303	169	46	426
- Autres créances	301	-	1	301
<b>Total provisions sur actif circulant</b>	<b>2 558</b>	<b>1 720</b>	<b>2 002</b>	<b>2 276</b>

### 5.8 Stocks et en-cours

(en k€)	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Matières premières	4 290	907	3 383
En-cours	1 913	5	1 908
Produits finis	3 594	637	2 956
<b>Total</b>	<b>9 797</b>	<b>1 549</b>	<b>8 248</b>

### 5.9 Variation de l'actif courant

(en k€)	A nouveau	Variation exercice	Solde
Stocks mat. premières & autres appro.	4 484	- 194	4 290
Stocks d'en-cours	3 036	- 1 123	1 913
Stocks de pds interm. & finis	4 186	- 593	3 594
<b>Total stocks bruts</b>	<b>11 707</b>	<b>- 1 910</b>	<b>9 797</b>
Avances et acomptes versés / cdes	446	178	624
Clients	17 544	3 827	21 371
Comptes courants débiteurs	19	3	23
Débiteurs divers	489	11	500
Valeurs mobilières de placement	11 124	- 623	10 501
Disponibilités	2 753	- 766	1 987
Charges constatées d'avance	265	102	366
Créances fiscales	2 121	- 972	1 149
<b>Total autres actifs</b>	<b>34 761</b>	<b>1 760</b>	<b>36 521</b>

### 5.10 Ventilation du chiffre d'affaires

#### Ventilation par secteurs d'activité

(en K€)	France	%	Export	%	Total	%
Défense	2 706	29%	10 879	91%	13 585	64%
Civil	6 487	71%	1 114	9%	7 601	36%
<b>Total</b>	<b>9 193</b>	<b>100%</b>	<b>11 993</b>	<b>100%</b>	<b>21 186</b>	<b>100%</b>
	43%		57%			

#### Ventilation par zones géographiques

(en K€)	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%
Défense	6 490	49%	0	0%	3 012	86%	4 083	96%
Civil	6 805	51%	152	100%	471	14%	173	4%
<b>Total</b>	<b>13 295</b>	<b>100%</b>	<b>152</b>	<b>100%</b>	<b>3 483</b>	<b>100%</b>	<b>4 256</b>	<b>100%</b>
	63%		1%		16%		20%	

### 5.11 Analyse des charges et produits financiers

<i>(en€)</i>	
Revenus des autres créances et VMP	
Gains de change	31
Produits nets sur cession de VMP	88
Autres produits financiers	72
Reprises sur prov. et amort. Financiers	56
Juste valeur des instruments financiers	49
<b>Total produits financiers</b>	<b>296</b>
Dotation aux prov. & amort. Financiers	48
Intérêts et charges financiers	45
Pertes de change	28
Charges nettes sur cession de VMP	-
Autres charges financières	0
Juste valeur des instruments financiers	99
<b>Total charges financières</b>	<b>221</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>76</b>

### 5.12 Analyse des autres produits et charges opérationnels

<i>(en€)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (sur créance)	8
Produits de cession d'éléments d'actif	1
Reprise prov. pour risques et charges except.	
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>9</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132
VNC des éléments d'actif cédés	4
Dotation prov. pour risques et charges except.	
<b>Total charges opérationnels</b>	<b>136</b>
<b>Total net</b>	<b>- 128</b>

### 5.13 Données relatives à la société mère

<i>(en k€)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2005	Année 2004	1 <sup>er</sup> semestre 2004
Chiffre d'affaires	17 430	35 777	18 799
Résultat d'exploitation	3 509	4 735	2 528
Résultat financier	98	1 282	410
Résultat exceptionnel	-59	29	247
Résultat net	2 267	4 601	2 334

Dans le cadre de l'application du nouveau règlement sur les actifs, la société a retenu un traitement prospectif des constructions sur la même durée d'utilité que celle retenue en normes IFRS à savoir 35 ans. L'impact est négligeable.

## **Seconde partie : Comparaison des comptes publiés au 31 décembre 2004 et des comptes en normes IFRS**

En application du règlement 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, Eca publiera, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2005, ses comptes consolidés selon les "International Financial Reporting Standards" (IFRS) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) et ayant été endossés par la Commission Européenne. Les normes IFRS deviennent ainsi le référentiel d'établissement des comptes consolidés de Eca, à la place du référentiel français applicable pour la dernière fois aux comptes consolidés de 2004. Ce changement représente une évolution majeure pour l'organisation interne du Groupe et pour tous ceux -actionnaires, investisseurs institutionnels, analystes financiers, agences de notation et journalistes - qui sont directement concernés par l'information financière diffusée par le Groupe.

Cette seconde partie des états financiers du groupe est spécifiquement dédiée aux différents impacts du changement de référentiel comptable, en termes de principes et en termes financiers. Elle présente les comptes 2004 en normes IFRS comparés aux comptes 2004 publiés. Toutefois, le groupe Eca se réserve la possibilité de modifier, lors de la publication finale et définitive des premiers comptes IFRS, certaines options et méthodes comptables appliquées dans la présente publication.

### **Sommaire**

- 1. Présentation des incidences chiffrées du passage aux IFRS**
  - 1.1 Objectif et contenu
  - 1.2 Incidences du passage aux IFRS
    - 1.2.1 Tableau de passage du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004
    - 1.2.2 Tableau de passage du bilan consolidé au 31 décembre 2004
    - 1.2.3 Tableau de réconciliation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004
    - 1.2.4 Tableau de passage du compte de résultat consolidé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004
- 2. Principes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation appliqués par le Groupe dans le référentiel IFRS**
  - 2.1 Remarques préliminaires
  - 2.2 Bases du référentiel IFRS appliqué par Eca
  - 2.3 Non-application des normes IAS 32 et 39 dans les comptes 2004 retraités en IFRS
  - 2.4 Principes d'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et exceptions au principe général de l'application rétrospective
  - 2.5 Principes retenus par Eca dans les comptes IFRS : différences par rapport aux principes appliqués en référentiel français/Options IFRS/ Principaux impacts
    - 2.5.1 Présentation du bilan en IFRS
      - 2.5.1.1 Principes de présentation
      - 2.5.1.2 Principaux reclassements sur les bilans consolidés au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004
    - 2.5.2 Présentation du compte de résultat en IFRS
    - 2.5.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation
      - Note 1 *Frais de recherche et de développement*
      - Note 2 *Avances conditionnées*
      - Note 3 *Ecarts d'acquisition et fonds de commerce*
      - Note 4 *Immobilisations corporelles*
      - Note 5 *Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles*
      - Note 6 *Avantages du personnel*
      - Note 7 *Paiements en actions (stock-options)*
      - Note 8 *Reconnaissance du chiffre d'affaires*
      - Note 9 *Impôts différés*
  - 2.6 Niveaux d'information sectorielle retenus par le groupe Eca
- 3. Principales incidences de l'application des normes IAS 32 et 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005**

## **1. Présentation des incidences chiffrées du passage aux IFRS**

### 1.1 Objectif et contenu

Les incidences chiffrées du passage aux IFRS ci-après communiquées (voir 1.2) portent sur :

- l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- les impacts sur la présentation et la valorisation des principaux agrégats du bilan au 31 décembre 2004 et du compte de résultat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

Le passage aux IFRS n'aura que des incidences très limitées de présentation sur le tableau des flux de trésorerie en IFRS qui pour cette raison n'est pas communiqué.

Les tableaux de passage ci-après ont pour objectif de mettre en évidence et d'expliquer les principaux impacts du changement de référentiel sur la situation financière du Groupe et sa performance financière.

### 1.2 Incidences du passage aux IFRS

Conformément à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", la présentation du bilan consolidé de Eca respecte le classement des actifs et passifs entre éléments courants et non courants. Les soldes bilanciaux en normes françaises ont été reclassés selon ces critères (voir 2.5.1).

Les principales différences de présentation du compte de résultat en IFRS par rapport aux normes françaises sont indiquées en 2.5.2.

Les différences de modalités d'enregistrement et d'évaluation et leurs incidences sont décrites dans les notes 1 à 9 en 2.5.3,

### 1.2.1 Tableau de passage du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004

Les exceptions à l'application rétrospective utilisées pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 sont signalées en 2.4.

en milliers d'euros (k€)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/03	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/03 Présentation IFRS éléments courants / non courants (voir 2.5.1)	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 1 <sup>er</sup> janvier 2004
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles nettes		1 401	(503)	(228)	670
Écarts d'acquisition	3	864	503		1 367
Immobilisations corporelles nettes	4	3 097	(530)	489	3 056
Immeubles de placement			530		530
Autres immobilisations financières		492			492
Autres actifs non courants			1 658		1 658
Impôts différés actif	9		734	(256)	478
<b>Actif immobilisé CRC 99-02/</b>		<b>5 854</b>	<b>2 392</b>	<b>5</b>	<b>8 251</b>
<b>Total actifs non courants IFRS</b>					
Stocks et en cours	8	18 607		(5 746)	12 861
Créances d'exploitation			3 696		3 696
Autres créances		6 088	(6 088)		0
Clients et comptes rattachés	8	12 308		5 740	18 048
Trésorerie		4 330			4 330
<b>Total actif circulant CRC 99-02/</b>		<b>41 333</b>	<b>(2 392)</b>	<b>(6)</b>	<b>38 935</b>
<b>Total actifs courants IFRS</b>					
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>47 187</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>47 186</b>

#### Les reclassements :

- Fonds de commerce reclassé en écarts d'acquisition 503
- Immeubles de placement 530
- Comptes courants à plus d'un an 1 658
- Impôt différé reclassé en non courant 734
- Créances (cf. note 2.5.1.2)

#### Les retraitements :

- IAS 38 : exclusion des frais de recherche (228)
- IAS 16 : amortissement des constructions sur la période d'utilité 489
- IAS 18 : homogénéisation de la méthode de l'avancement : stock (5 746) créances 5 740
- Impôt différé sur les retraitements (256)

en milliers d'euros (k€)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/03	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/03	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 1er janvier 2004
			Présentation IFRS éléments courants / non courants (voir 2.5.1)		
<b>PASSIF</b>					
Capital		2 000			2 000
Primes		386			386
Réserves consolidées		11 693		497	12 190
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		14 079	0	497	14 576
<b>Total intérêts minoritaires</b>		449		(8)	441
<b>Total capitaux propres</b>		14 528	0	489	15 017
Emprunts et dettes financières		1 882	(35)		1 847
Engagements envers le personnel	6			454	454
Impôts différés passif	9				0
Autres passifs long terme	2	2 332		(961)	1 371
<b>Total passifs non courants</b>		4 214	(35)	(507)	3 672
Provisions pour risques et charges	8	2 362		71	2 433
Emprunts et concours bancaires		25	35		60
Fournisseurs	8	7 002		(543)	6 459
Autres dettes	8	19 056		490	19 546
<b>Total passifs courants</b>		28 445	35	18	28 498
<b>TOTAL PASSIF</b>		47 187	0	0	47 187

Les reclassements :

- Emprunt à moins d'un an reclassé en courant 35

Les retraitements :

- IAS 19 : engagements de retraite 428 + congés 26 = 454
- IAS 20 : Avances conditionnées (961)
- IAS 18 : provision 71 ; dette fournisseurs (543) et produits constatés d'avance 490

## 1.2.2 Tableau de passage du bilan consolidé au 31 décembre 2004

en milliers d'euros (k€)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/04	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/04 Présentation IFRS éléments courants / non courants (voir 2.5.1)	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 31 décembre 2004
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles nettes		4 164	(473)	(171)	3 520
Ecart d'acquisition	3	723	473	114	1 310
Immobilisations corporelles nettes	4	2 550	(507)	471	2 514
Immeubles de placement			507		507
Autres immobilisations financières		585			585
Autres actifs non courants			1 658		1 658
Impôts différés actif	9		302	(223)	79
<b>Actif immobilisé CRC 99-02/</b>		<b>8 022</b>	<b>1 960</b>	<b>191</b>	<b>10 173</b>
<b>Total actifs non courants IFRS</b>					
Stocks et en cours	8	10 200		(447)	9 753
Créances d'exploitation			3 039		3 039
Autres créances		4 999	(4 999)		0
Clients et comptes rattachés	8	16 779		462	17 241
Trésorerie		13 877			13 877
<b>Total actif circulant CRC 99-02/</b>		<b>45 855</b>	<b>(1 960)</b>	<b>15</b>	<b>43 910</b>
<b>Total actifs courants IFRS</b>					
Actifs destinés à être cédés					
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>53 877</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>54 083</b>

### Les reclassements :

- Fonds de commerce reclassé en écarts d'acquisition 473
- Immeubles de placement 507
- Comptes courants à plus d'un an 1 658
- Impôt différé reclassé en non courant 302
- Créances (cf. note 2.5.1.2)

### Les retraitements :

- IAS 38 : exclusion des frais de recherche (171)
- IAS 36 : amortissement du fonds de commerce 30 + amortissement des survaleurs 84 = 114
- IAS 16 : amortissement des constructions sur la période d'utilité 471
- Impôts différés sur les re-traitements : (223)
- IAS 18 : homogénéisation de la méthode de l'avancement : stock (447) créances 462



en milliers d'euros (k€)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/04	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/04 Présentation IFRS éléments courants / non courants (voir 2.5.1)	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 31 décembre 2004
<b>PASSIF</b>					
Capital		2 451			2 451
Primes		7 689			7 689
Réserves consolidées		13 758		543	14 301
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>23 898</b>	<b>0</b>	<b>543</b>	<b>24 441</b>
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>247</b>		<b>(2)</b>	<b>245</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>24 145</b>	<b>0</b>	<b>541</b>	<b>24 686</b>
Emprunts et dettes financières		3 203	(147)		3 056
Engagements envers le personnel	6, 7			541	541
Impôts différés passif	9				0
Autres passifs long terme	2	2 649	616	(1 008)	2 257
<b>Total passifs non courants</b>		<b>5 852</b>	<b>469</b>	<b>(467)</b>	<b>5 854</b>
Provisions pour risques et charges	8	1 434			1 434
Emprunts et concours bancaires		6	147		153
Fournisseurs	8	5 927		(540)	5 387
Autres dettes		16 513	(616)	672	16 569
<b>Total passifs courants</b>		<b>23 880</b>	<b>(469)</b>	<b>132</b>	<b>23 543</b>
Passifs destinés à être cédés					
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 877</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>54 083</b>

Les reclassements :

- Emprunt à moins d'un an reclassé en courant 147
- Subvention d'investissement classée en non courant 616

Les retraitements :

- IAS 19 : engagements de retraite 517 et congés 24 = 541
- IAS 20 : Avances conditionnées (1 008)
- IAS 18 : homogénéisation de la méthode de l'avancement : dette fournisseurs (540) et produits constatés d'avance 672

1.2.3 Tableau de réconciliation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004

en milliers d'euros (k€)		Capitaux propres en part groupe							Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé		
		Notes	1 <sup>er</sup> janv.2004	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Augment. de capital et primes	Var. % int.	Autres			Ecart de conversion	31 déc.2004
Capitaux propres en principes comptables français			14 080	3 456	(1 400)	7 753		9	23 898	247	24 145	
Retraitement des frais de recherche		1	(228)	57					(171)		(171)	
Retraitement des avances conditionnées		2	961	47					1 008		1 008	
Retraitements des écarts d'acquisition et fonds de commerce		3		114					114		114	
Retraitement des immobilisations et amortissements		4	489	(19)					470		470	
Retraitement des avantages du personnel		6	(446)	(88)		(4)			(538)	(2)	(540)	
Plans de stock-options		7		(234)			234		0		0	
Retraitement à l'avancement des contrats à long terme		8	(24)	(93)					(117)		(117)	
Total des ajustements IAS/IFRS avant impôt			752	(216)	0	0	(4)	234	0	766	(2)	764
Effet d'impôt sur les ajustements IAS/IFRS			(256)	33					(223)		(223)	
Capitaux propres en normes IFRS			14 576	3 273	(1 400)	7 753	(4)	9	24 441	245	24 686	

1.2.4 Tableau de passage du compte de résultat consolidé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 déc. 2004

en milliers d'euros (k€)	Notes	2004	Ajust.	2004		
		Normes françaises	Reclass.	IFRS		IFRS
Chiffre d'affaires	8	44 679		(5 460)	39 219	Chiffre d'affaires
Production stockée	8	(8 902)		5 298	(3 604)	Production stockée
Production immobilisée		2 808			2 808	Production immobilisée
Autres produits de l'activité	2	537		47	584	Autres produits de l'activité
Reprises sur provisions		1 221			1 221	Reprises sur provisions
Achats consommés	8	19 078		4	19 082	Achats consommés
Charges de personnel		13 442		234	13 676	Charges de personnel
Autres charges d'exploitation		125			125	Autres charges d'exploitation
Impôts et taxes		941			941	Impôts et taxes
Dotations aux amortissements et provisions	4,8	1 415		(53)	1 362	Dotations aux amortissements et provisions
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 342</b>		<b>(300)</b>	<b>5 042</b>	<b>n/a</b>
				(52)	(52)	Autres produits et charges opérationnels
					4 990	<b>Résultat Opérationnel Courant</b>
	5		466	(84)	382	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition
						Frais de restructuration
					4 608	<b>Résultat Opérationnel</b>
Charges et produits financiers		602			602	Charges et produits financiers
<b>Résultat courant</b>		<b>5 944</b>	<b>(518)</b>	<b>(216)</b>	<b>5 210</b>	<b>n/a</b>
Charges et produits exceptionnels		(52)	52		n/a	
Impôt sur les bénéfices	9	1 946		(33)	1 913	Impôt sur les bénéfices
					3 297	<b>Résultat net avant cession d'activité</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>3 946</b>	<b>(466)</b>	<b>(183)</b>	<b>3 297</b>	<b>n/a</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		466	(466)		n/a	
						Résultat des activités abandonnées
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>3 480</b>	<b>0</b>	<b>(183)</b>	<b>3 297</b>	<b>Résultat net</b>
Intérêts minoritaires		24			24	Part des minoritaires
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>3 456</b>	<b>0</b>	<b>(183)</b>	<b>3 273</b>	<b>Part du Groupe :</b>
Résultat net par action		0,78			0,73	RN par action des activités poursuivies
Résultat net dilué par action <sup>(1)</sup>		0,77			0,72	RN par action dilué des activités poursuivies
					-	RN par action des activités abandonnées
					-	RN par action dilué des activités abandonnées
					0,73	RN par action de l'ensemble consolidé
					0,72	RN par action dilué de l'ensemble consolidé

(1) Pour le calcul du résultat dilué par action, le groupe Eca a opté pour la méthode du "rachat d'actions" en normes françaises et en normes IFRS, conformément à l'IAS 33.

Les règles de présentation du compte de résultat sont détaillées en IFRS en 2,5.2.

Les incidences du passage aux IFRS sur le "résultat net de l'ensemble consolidé" (part Groupe et part des minoritaires) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

en milliers d'euros (k€)

<b>Résultat normes françaises</b>	<b>3 456</b>
Homogénéisation de la méthode de l'avancement	(93)
Retraitement des avantages du personnel	(88)
Paiements en actions et assimilés	(234)
Avances conditionnées	47
Amortissement des frais de recherche	57
Amortissement des constructions sur la durée d'utilité	(19)
Amortissement des survaleurs et des fonds de commerce	114
Impôts différés	33
<b>Résultat IFRS 31/12/04</b>	<b>3 273</b>
Impact net sur le "Résultat net de l'ensemble consolidé"	3 273
dont part du Groupe	3 273
dont intérêts des minoritaires	0

## 2. Principes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation appliqués par le Groupe dans le référentiel IFRS

### 2.1 Remarques préliminaires

Sont ci-après décrits les principes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation appliqués par le Groupe dans le référentiel IFRS avec pour objectifs :

- de mettre en relief et de synthétiser les différences par rapport aux principes et méthodes appliqués par le Groupe en normes françaises (voir annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2004),
- d'informer le lecteur sur les options retenues par le Groupe, que ce soit dans le cadre des options laissées ouvertes par certaines normes IFRS ou des aménagements spécifiques proposés par la norme IFRS 1 pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 2.2 Bases du référentiel IFRS appliqué par Eca

Le groupe Eca a défini ses principes IFRS sur la base du référentiel IFRS voté par l'IASB et applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, dit "plate-forme stable". Celle-ci a été endossée par Règlements Européens de la Commission Européenne à l'exception de certaines dispositions de la norme IAS 39 "Comptabilisation et évaluation des instruments financiers", et de l'IFRS 4 "Contrats d'assurance" (le groupe Eca n'est pas concerné par cette norme). Les principes ci-après serviront de base à l'élaboration des comptes IFRS 2005, et ont par conséquent été utilisés pour retraiter le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et l'information comparative du 31 décembre 2004. Eca n'applique par anticipation aucune des normes ou interprétations votées à ce jour par l'IASB dont l'application obligatoire concernera les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Toutefois, le groupe Eca se réserve la possibilité de modifier, lors de la publication finale et définitive des premiers comptes IFRS, certaines options et méthodes comptables appliquées dans la présente publication.

### 2.3 Non-application des normes IAS 32 et 39 dans les comptes 2004 retraités en IFRS

Conformément aux dispositions transitoires spécifiquement prévues par les normes IAS 32 "Présentation des instruments financiers", IAS 39 "Comptabilisation et évaluation des instruments financiers" et IFRS 1 "Première adoption des IFRS", le groupe Eca applique obligatoirement les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais ne procède à aucun retraitement selon ces normes pour la présentation du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celle des états financiers comparatifs 2004.

En conséquence, la présentation et la comptabilisation des instruments financiers et des opérations de couverture demeurent inchangées dans les comptes consolidés 2004 retraités en IFRS, par rapport au traitement français.

Les principales incidences attendues par Eca de l'application IAS 32 et 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont exposées de manière qualitative au paragraphe 3 ci-après.

### 2.4 Principes d'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et exceptions au principe général de l'application rétrospective

Conformément à la norme IFRS 1, le bilan consolidé d'ouverture en IFRS du groupe Eca, établi à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004, permet d'obtenir une situation de départ des actifs et des passifs, enregistrés et évalués conformément aux IFRS et comme si ces normes avaient été appliquées depuis le début de la consolidation du Groupe (hors incidence instruments financiers - voir 2.3). L'ensemble des ajustements nécessités par l'application rétrospective du référentiel IFRS est comptabilisé dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 conformément à IFRS 1.

Toutefois, le groupe Eca a utilisé les exceptions suivantes autorisées par IFRS 1 :

- Les acquisitions et regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités. Les principales conséquences de cette exemption sont :
  - le maintien des valeurs attribuées en normes françaises aux actifs et passifs de ces sociétés lors de l'acquisition, dans la mesure où les actifs et passifs résiduels à la date de transition sont éligibles à la comptabilisation en IFRS
  - la non-remise en cause du goodwill d'acquisition, hormis les cas limités, et pour des montants non significatifs, du reclassement de certains fonds de commerce en goodwill
 Toutefois conformément à la règle générale de l'application rétrospective, il a été procédé chez les sociétés acquises, à la revue de leurs actifs et de leurs passifs à la date de transition, pour enregistrement et évaluation selon les règles IFRS.
- Une revue qualitative des principaux projets de Recherche et Développement a permis de conclure :
  - qu'aucun projet majeur n'entrait dans le champ d'application d'IAS 38 "Immobilisations incorporelles" et dont les coûts de développement auraient du être activés rétroactivement
  - que certains projets n'entraient pas dans le champ d'application d'IAS 38 "Immobilisations incorporelles" car il s'agissait de projets de recherche dont les coûts ont été comptabilisés en charge rétroactivement (capitaux propres)
 Les dépenses de développement sur les projets en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été activées conformément à IAS 38 (voir infra 2.5.3 note 1).

Le plan d'options de souscription d'actions consenti le 26 février 2004 a été évalué conformément à IFRS 2 "Paiements en actions". L'application de IFRS 2 n'a donc pas d'incidence sur le bilan d'ouverture. En revanche, une charge de personnel en norme IFRS sera comptabilisée, à compter de l'exercice 2004, au titre de ce plan (voir note 6 pour les incidences chiffrées).

## 2.5 Principes retenus par Eca dans les comptes IFRS : différences par rapport aux principes appliqués en référentiel français /Options IFRS / Principaux impacts

Cette analyse est effectuée par principales thématiques et centrée sur les normes IFRS qui présentent les incidences les plus significatives sur le retraitement des comptes 2004 en IFRS.

L'impact prévisible des normes IAS 32 et 39, d'application effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, fait l'objet d'un développement séparé (voir 3).

### 2.5.1 Présentation du bilan en IFRS

#### 2.5.1.1 Principes de présentation

Conformément à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", la présentation du bilan consolidé de Eca en IFRS respecte le classement des actifs et passifs entre éléments courants et non courants. Les soldes bilanciels en normes françaises ont été reclassés selon ces critères.

Un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- la réalisation, la vente ou la consommation de l'actif entre dans le cadre du cycle d'exploitation,
- l'actif est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte et l'entreprise s'attend à le réaliser dans les douze mois qui suivent la date de clôture,
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie non soumis à restriction.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il répond à l'un des critères ci-dessous :

- il est attendu que le passif soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation,
- le passif doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture.

Les autres passifs sont des passifs non courants.

2.5.1.2 Principaux reclassements sur les bilans consolidés au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004

Les postes d'actifs ont été ventilés comme suit pour la présentation IFRS :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004  
en milliers d'euros (k€)

Règlement CRC 99-02 Libellés	Montant	IFRS Libellés	Classification	Montant
Fonds de commerce .....	503	Ecart d'acquisition .....	Non courant	503
Immobilisations corporelles nettes ..	3 097	Immobilisations corporelles nettes .....	Non courant	2 567
		Immeubles de placement .....	Non courant	530
Autres créances d'exploitation nettes .....	6 088	Créances d'exploitation .....	Courant	5 354
		Impôts différés actifs .....	Non courant	734

Au 31 décembre 2004  
en milliers d'euros (k€)

Règlement CRC 99-02 Libellés	Montant	IFRS Libellés	Classification	Montant
Fonds de commerce .....	503	Ecart d'acquisition .....	Non courant	503
Immobilisations corporelles nettes ..	2 550	Immobilisations corporelles nettes .....	Non courant	2 043
		Immeubles de placement .....	Non courant	507
Autres créances d'exploitation nettes .....	4 999	Autres créances d'exploitation nettes ..	Courant	4 697
		Impôts différés actifs .....	Non courant	302

Les postes de passifs ont été ventilés comme suit pour la présentation IFRS :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004  
en milliers d'euros (k€)

Règlement CRC 99-02 Libellés	Montant	IFRS Libellés	Classification	Montant
Emprunts et dettes financières .....	1 882	Emprunts et dettes financières (échéance à plus d'un an) .....	Non courant	1 847
		Emprunts et concours bancaires courants .....	Courant	35

Au 31 décembre 2004  
en milliers d'euros (k€)

Règlement CRC 99-02 Libellés	Montant	IFRS Libellés	Classification	Montant
Emprunts et dettes financières .....	1 882	Emprunts et dettes financières (échéance à plus d'un an) .....	Non courant	1 847
		Emprunts et concours bancaires courants .....	Courant	35

Par ailleurs, l'intégralité du poste autres fonds propres apparaît désormais sous l'intitulé « autres passifs à long terme ».

## 2.5.2 Présentation du compte de résultat en IFRS

Comme dans le format français, la présentation du compte de résultat consolidé retenu par le Groupe en IFRS observe une classification par nature des charges.

Le résultat opérationnel courant est un indicateur important pour le Groupe car il permet de mesurer sa performance récurrente. Il est différent du résultat d'exploitation en normes françaises. Il est obtenu par différence des charges et produits avant impôt autres que ceux de nature financière et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Le résultat opérationnel courant comprend la majeure partie des éléments présentés en "Résultat exceptionnel" dans les normes françaises mais en extrayant certains produits et charges d'exploitation de montants élevés qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests d'impairment,
- les charges de restructuration de montants significatifs, liées à des événements ou des décisions d'envergure,
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

La "Participation des salariés" est reclassée dans les charges de personnel.

## 2.5.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation

### NOTE 1 Frais de recherche et de développement

#### *Principes appliqués en normes françaises*

L'activation des frais de recherche et de développement est subordonnée au respect des conditions édictées par la réglementation comptable, à savoir :

- projet nettement individualisé.
- chances sérieuses de réussite technique ou commerciale à la date de la situation comptable.

#### **IFRS**

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Impact sur les comptes du Groupe

Une revue qualitative des principaux projets de recherche a permis de retraiter rétroactivement ces frais qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IAS 38. (voir infra 2.4).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004  
en milliers d'euros (k€)

<b>Frais de recherche hors champ d'application d'IAS 38</b>	
Normes françaises - valeur brute	693
Normes françaises - amortissement	-465
Enregistrement en capitaux propres - normes IFRS	-228

Au 31 décembre 2004  
en milliers d'euros (k€)

<b>Frais de recherche hors champ d'application d'IAS 38</b>	
Normes françaises - valeur brute	693
Normes françaises - amortissement	-494
Enregistrement en capitaux propres - normes IFRS	-228
Produit de la période - normes IFRS	29

### NOTE 2 Avances conditionnées (quasi fonds propres)

#### *Principes appliqués en normes françaises*

Il s'agit des avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement. L'augmentation du poste résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution du poste constate soit le remboursement, soit l'échec des programmes.

L'échec du programme entraîne l'abandon par l'organisme prêteur de sa créance. Dès la reconnaissance officielle par l'organisme prêteur obtenue (lettre d'acceptation), cette remise constitue alors une subvention d'exploitation.

## **IFRS**

Les avances conditionnées doivent être comptabilisées comme une subvention à compter de la date à laquelle il existe une assurance raisonnable que le projet n'aboutira pas et non, comme en principe français, à compter de la date officielle de l'abandon par l'organisme prêteur de sa créance.

En outre, pendant la durée d'exécution du contrat (et en l'absence de perspective d'échec), les avances conditionnées sont comptabilisées en dettes en IFRS, alors qu'en principe français elles sont comptabilisées en autres fonds propres.

Impact sur les comptes du Groupe

Le Groupe a procédé à une analyse rétrospective de l'ensemble des avances consenties et non remboursées. L'impact sur les capitaux propres du groupe s'élève à 961 k€ au titre de l'exercice 2003 et 1 008 k€ au titre du 31/12/2004.

## **NOTE 3 Ecarts d'acquisition et fonds de commerce**

### ***Principes appliqués en normes françaises***

Les écarts d'acquisition représentent la part non affectée à des postes du bilan de la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis au compte de résultat selon un plan d'amortissement et pour une durée de vie estimée à la date d'acquisition, pouvant aller de cinq à vingt ans. Les critères retenus pour valider la valeur d'inventaire des écarts d'acquisition et la durée d'amortissement dépendent des caractéristiques liées à la société acquise : activité, pays, durée de vie résiduelle des actifs, difficultés de la société, rentabilité.

Si certains événements sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel, la valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par rapport à des flux futurs actualisés.

## **IFRS**

Selon IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable (voir note 4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat.

Impact sur les comptes du Groupe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les écarts d'acquisition (après reclassement à ce poste de 0,5 million d'euros de fonds de commerce) sont présentés directement pour leur montant net d'amortissements devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS, soit 1,5 million d'euros.

Les tests de valeur effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2004 conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs" n'ont pas mis en évidence de perte de valeur (voir note 4). Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2004 ont confirmé l'indice de perte de valeur sur la société Cofinadic S.A. tel que retenu dans les comptes aux normes françaises (voir note 4).

L'annulation partielle de la charge d'amortissement des goodwills et des fonds de commerce se traduit par un impact positif de 0,1 million d'euros sur le compte de résultat 2004 retraité en IFRS.

## **NOTE 4 Immobilisations corporelles**

### ***Principes appliqués en normes françaises***

Hors cas spécifiques rappelés ci-avant (regroupements d'entreprises, réévaluations ou certains apports internes), les immobilisations corporelles sont entrées au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges dans la majeure partie des cas. Seules des dépenses très ciblées de révision entrant dans le cadre de programmes pluriannuels de révision peuvent faire l'objet de provisions pour grosses réparations.

Les différentes catégories d'immobilisations sont amorties sur des durées basées sur les pratiques et usages admis en France, et par application d'un mode linéaire ou dégressif selon le type d'immobilisations (voir annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2004).

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement complémentaire irréversible lorsque leur valeur d'utilité apparaît sensiblement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations acquises en crédit-bail ne font pas l'objet d'inscription à l'actif du bilan, les montants concernés n'étant pas significatifs.



## IFRS

### a. Contrats de location

la revue des contrats de location et de crédit-bail conformément aux critères de IAS 17 "Contrats de location" n'a pas conduit à immobiliser des contrats.

### b. Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles continuent de figurer au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 "Dépréciation d'actifs" (voir note 5).

### c Coût d'acquisition ou de production

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication ne sont pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations: ils sont comptabilisés en charges de période (même règle appliquée dans les comptes en normes françaises).

Les principales différences de détermination du coût d'acquisition des immobilisations en IFRS par rapport aux règles françaises ont porté sur les éléments suivants qui ont été retraités de manière rétrospective dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour les besoins de l'information comparative IFRS 2004 :

#### - Application de l'approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale doivent être amortis sur leur durée d'utilité propre. Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) doit être désormais immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal. L'approche par composants doit être également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions. Les dépenses engagées lors de la réalisation des grandes révisions sont immobilisées si des avantages économiques continuent à être retirés de l'utilisation de l'actif principal. Les coûts de révision identifiés à l'origine sont alors sortis de l'actif.

Les services techniques et la Direction Financière du groupe n'ont pas identifié d'immobilisation concernée par l'approche par composants.

### d. Amortissements

De façon concomitante à l'approche par composants, un examen approfondi des conditions d'utilisation et des durées d'utilité des immobilisations a été mené par les services techniques et la Direction Financière. Cet examen a confirmé les plans d'amortissement à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement a été prolongée. La durée d'utilité retenue est de 35 ans contre 20 précédemment.

Conformément aux prescriptions d'IAS 16 "Immobilisations corporelles" : l'amortissement linéaire devient la règle. Des tests de dépréciation ont été menés dans le cadre d'IAS 36 "Dépréciation d'actifs" (voir note 5) afin de s'assurer que les nouvelles valeurs nettes comptables des immobilisations obtenues en IFRS demeurent inférieures aux valeurs recouvrables. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

### e. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit les immeubles de placement comme ceux détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Les immeubles de placement tels que définis par cette norme ne font l'objet d'aucune disposition spécifique en principes français. La norme IAS 40.24 permet de choisir la méthode de comptabilisation entre le coût historique (seule autorisée par les principes français) et la juste valeur.

La société Eca a conservé la méthode du coût historique.

## **NOTE 5 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles**

### ***Principes appliqués en normes françaises***

Les règles relatives aux dépréciations des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition en normes françaises ont été rappelées aux notes 3 et 5.

Pour les immobilisations incorporelles, s'il existe un indice de perte de valeur, apprécié à la clôture, la différence éventuelle entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle de l'actif (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage) fait l'objet d'un amortissement exceptionnel.

### **IFRS**

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, c'est-à-dire essentiellement les écarts d'acquisition dans le cas du groupe Eca.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

Eca Aéro, Eca Hytec, le fonds de commerce Systèmes et Information, l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit AUV et celle regroupant les cash-flows propres au produit produit K-Ster.

### *Impact sur les comptes du Groupe*

Les tests de perte de valeur n'ont donné lieu à aucune dépréciation complémentaire par rapport aux comptes arrêtés dans le référentiel français, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 comme au 31 décembre 2004 (voir également notes 2 et 3).

## NOTE 6 Avantages du personnel

### Différences IFRS / normes françaises

Jusqu'à présent, le groupe n'enregistrait pas en comptabilité les engagements de retraite qui faisaient l'objet d'une mention dans l'annexe.

La comptabilisation de ces engagements est obligatoire selon la norme IAS 19 "Avantages au personnel".

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent :

- les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence,
- la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière,
- les coûts des services passés enregistrés dans la période,
- le rendement attendu des actifs de régime,

Impacts sur les comptes du Groupe

Au 1-janvier 2004 en milliers d'euros (m€)

<b>Provisions pour indemnités de départ en retraite et assimilées</b>	
Normes françaises	0
Enregistrement en capitaux propres	428
Normes IFRS	428

La comptabilisation de l'intégralité des engagements hors effet d'impôt réduit les capitaux propres consolidés de 0,4 million d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004, dont 12 k€ s'imputent sur les intérêts minoritaires.

Au 31 décembre 2004 en milliers d'euros (m€)

<b>Provisions pour indemnités de départ en retraite et assimilées</b>	
Normes françaises	0
Enregistrement en capitaux propres	428
Charge de la période	89
Normes IFRS	517

La charge de la période représente les droits acquis au cours de la période.

Par ailleurs, les accords conventionnels confèrent des droits supplémentaires en termes de congés payés. Cet avantage qui a fait l'objet d'une évaluation est comptabilisé conformément à la norme IAS 19.

Impacts sur les comptes du Groupe

Au 1-janvier 2004 en milliers d'euros (m€)

<b>Provisions pour congés supplémentaires</b>	
Normes françaises	0
Enregistrement en capitaux propres	25
Normes IFRS	25

Au 31 décembre 2004 en milliers d'euros (m€)

<b>Provisions pour congés supplémentaires</b>	
Normes françaises	0
Enregistrement en capitaux propres	25
Produit de la période	1
Normes IFRS	24

## NOTE 7 Paiements en actions (stock-options)

### **Principes appliqués en normes françaises**

Les plans d'achat ou de souscription d'actions conférant à leurs bénéficiaires le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ne sont pas comptabilisés et valorisés en normes françaises.

Les caractéristiques du plan d'options et de souscription d'actions en cours sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés.

### **IFRS**

La norme IFRS 2 "Paiements en actions" impose l'évaluation et la comptabilisation de tels plans. Selon IFRS 2, les options doivent être évaluées à la date d'octroi.

Le Groupe a procédé à une valorisation rétrospective, à la date d'octroi, du plan d'options d'achat d'actions entrant dans le périmètre de IFRS 2, selon le modèle Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option, le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé selon IFRS 2 équivaut à une rémunération des bénéficiaires : il est donc comptabilisé en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Impact sur les comptes du Groupe :

Le plan d'options retraité selon IFRS 2 présente les caractéristiques suivantes :

- octroi le 24 février 2004 de 80 030 options d'achat d'actions,
- une option donne droit à l'acquisition d'une action Eca,
- le prix d'exercice d'une option est de 2,217 euros,
- les options sont exerçables du 18 février 2006 au 18 juin 2009, à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux ans (période d'acquisition des droits).

L'incidence du traitement de ce plan selon IFRS 2 est la suivante :

en milliers d'euros (k€)

<b>Incidences de comptabilisation</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Période</b>
Néant	Néant	au 01/01/03
Augmentation des charges de personnel		Du 31/12/03
contrepartie capitaux propres	73 928	Du 01/01/04
Augmentation des charges de personnel	234 112	au 31/12/04
contrepartie capitaux propres	88 713	Du 01/01/05
Augmentation des charges de personnel	280 934	au 31/12/05
contrepartie capitaux propres	14 786	Du 01/01/06
Augmentation des charges de personnel	46 822	au 26/02/06
contrepartie capitaux propres	177 427	Total
Augmentation des charges de personnel	561 869	

## NOTE 8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

### **Principes appliqués en normes françaises**

La méthode générale retenue par le Groupe est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Cette méthode est considérée comme préférentiel par le PCG 1999 car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Cependant, en fonction de la nature des affaires, la méthode générale décrite précédemment peut comporter des modalités d'application différente :

- contrat à long terme comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs : ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins et certaines affaires industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas. Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot et la phase d'adaptation est répartie sur chaque lot. Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de la livraison des lots au prorata du coût de production du lot par rapport au coût total prévisionnel de l'affaire.

- contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire : par exception, lorsque la société estime que le risque technologique est insuffisamment maîtrisé ou qu'il existe des risques particuliers (calendrier très serré du client, conditions d'intervention prévues difficiles), la méthode retenue est la méthode dite à l'achèvement. Cette dérogation à la règle générale est dictée par la nécessité de ne pas constater un niveau de chiffre d'affaires supérieur à celui effectivement mérité. Dans ce cas, les coûts engagés à la clôture sont portés en travaux en cours, les acomptes reçus sont comptabilisés en dettes aux postes « avances et acomptes reçus sur commandes ».

## IFRS

La méthode de l'avancement est obligatoire en IFRS et seulement préférentielle en principes français, ces derniers autorisant également la méthode de l'avancement. Les principes français (PCG, art.380-1 et avis CNC n°99-10), comme les IFRS (IAS18.21), retiennent les mêmes modalités de détermination du résultat à l'avancement.

La direction financière du groupe a opéré une revue contrat par contrat afin d'identifier les affaires pour lesquelles il a fallu procéder à un enregistrement à l'avancement rétroactivement.

Impact sur les comptes du Groupe :

	2004
Chiffre d'affaires en principes comptables français	44 679
Retraitement à l'avancement des contrats à long terme	- 5 460
Chiffre d'affaires en normes IFRS	39 219

Incidence sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 *	- 24
Incidence sur le résultat 2004 *	- 93
Incidence sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 *	- 117

\* incidences avant impôts

## NOTE 9 Impôts différés

### *Principes appliqués en normes françaises*

Les principales bases de calcul des impôts différés sont des différences temporelles :

- de nature récurrente (provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité...),
- de nature non récurrente : annulation des provisions réglementées, de la participation des salariés, des provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation,
- des différences récurrentes long terme : provisions pour retraites non déductibles fiscalement.

Sont constatés selon la méthode du report variable :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraites des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible,
- les impôts différés actifs sur éléments récurrents (provision pour congés payés,...) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible,
- les dettes d'impôts différés, notamment les décalages dans le traitement des provisions pour dépréciation des titres entre les groupes fiscaux et la consolidation. Les dettes d'impôts différés sont constatées sauf existence certaine d'actifs d'impôt de même échéance,
- les déficits reportables, les moins-values à long terme et les décalages non récurrents (provisions pour pertes sur commandes en carnet) ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible,
- les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés autres que ceux reconnus sur des bases actualisées n'ont fait l'objet d'aucune actualisation dans la mesure où les échéances de reversement ne peuvent être déterminées avec certitude.

Les montants, nets par entité fiscale, des actifs et passifs d'impôts différés sont présentés soit à l'actif dans les "Autres créances", soit au passif dans les "Provisions pour risques et charges".

## IFRS

Les règles IFRS de reconnaissance des impôts différés diffèrent peu des règles appliquées par Eca dans les comptes consolidés aux normes françaises.

Toutefois, les retraitements opérés dans les comptes IFRS (notamment sur la valeur nette des immobilisations corporelles) ont conduit à comptabiliser des impôts différés passifs complémentaires par rapport à ceux comptabilisés dans les comptes consolidés en normes françaises.

Les possibilités de récupération d'actifs d'impôts différés (liés notamment à des déficits fiscaux) ont été réexaminées en conséquence en normes IFRS, du fait de leur imputation notamment sur des passifs d'impôt différé d'échéance connue.

Les impôts différés ne sont jamais actualisés en IFRS, sauf lorsqu'ils sont calculés sur une base actualisée (exemple des provisions pour indemnités de départ en retraite et assimilées).

Au bilan en IFRS, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (par exemple groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée. Les actifs nets d'impôts différés et les passifs nets d'impôts différés sont alors présentés sur des rubriques séparées au bilan respectivement parmi les actifs non courants et les passifs non courants.

## **2.6 Niveaux d'information sectorielle retenus par le groupe Eca**

L'application de la norme IAS 14 "Information sectorielle" n'induit pas de changement quant à la hiérarchisation et au découpage de l'information sectorielle présentée dans les comptes consolidés 2004 en normes françaises où des informations sectorielles de premier niveau et de second niveau sont respectivement basées sur les activités du Groupe et les zones géographiques où celui-ci est présent (voir l'annexe aux comptes consolidés).

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du groupe Eca, le premier niveau d'information sectorielle retenu conformément aux prescriptions de la norme IAS 14 "Information sectorielle" s'articule autour des deux secteurs d'activité suivants:

- le secteur Défense
- le secteur Civil

## **3. Principales incidences de l'application des normes IAS 32 et 39 à compter du 1er janvier 2005**

Le Groupe appliquera les normes IAS 32/39 concernant la présentation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Par conséquent, les comptes au 31 décembre 2004, retraités en normes IFRS n'intègrent pas les impacts attendus de la mise en oeuvre de ces normes. Les incidences des normes IAS 32 et IAS 39 pour le groupe Eca se concentrent essentiellement sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers à savoir :

- les OPCVM
- les instruments de macro-couverture au titre des opérations commerciales d'achats et de ventes en devises

## Attestation des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société ECA relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'A.M.F. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes, et d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'A.M.F.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe qui expose :

- les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, lesquelles, conformément aux dispositions de l'article 221-5 du règlement général de l'A.M.F dans le cadre de l'option pour les règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS, n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ,
- les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris et Versailles, le 25 octobre 2005

Les commissaires aux comptes :

Mazars & Guérard  
Denis Grison

ABPR Ile de France  
Jean-François Noël